

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a procédé ce mardi 03 février 2015, à la nomination de **Monsieur Mamadou KONE**, Magistrat hors hiérarchie, Groupe A échelon unique, précédemment Président de la Cour Suprême, **en qualité de Président du Conseil Constitutionnel**.

Cette nomination est consécutive à la démission du **Professeur Francis Vangah Romain WODIE** de la Présidence de cette Institution.

Le Président de la République adresse ses remerciements au **Professeur Francis Vangah Romain WODIE**, pour son action à la tête du Conseil Constitutionnel.

Le Président de la République a également procédé à la nomination de **Monsieur René François APHING-KOUASSI**, Magistrat hors hiérarchie, Groupe A échelon unique, précédemment Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, **en qualité de Président de la Cour Suprême**, en remplacement de **Monsieur Mamadou KONE**.

Fait à Abidjan, le 03 février 2015

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République

Amadou Gon COULIBALY